

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008

Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général,
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-1-17
Séance du vendredi 4 juillet 2008

ECHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE

La Commission Permanente,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-5è/09 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux échanges avec le Lot-et-Garonne et donnant compétence à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise la prise en charge des billets d'avion par le budget départemental de la délégation du Conseil Général composée d'élus et d'agents qui se rendra dans le Lot-et-Garonne du 7 au 10 juillet 2008, ainsi que des trois fonctionnaires qui se chargeront de l'encadrement des enfants lot-et-garonnais du 4 au 7 août 2008 ; la dépense est estimée à environ 15 000 € et est à imputer sur l'enveloppe 539, chapitre 67, nature 678, fonction 33 ;
- approuve la composition de la délégation du Conseil Général et la liste des participants à ces déplacements financés par le budget départemental, telles qu'indiquées dans le rapport ;
- autorise le Président à pourvoir à des remplacements en cas de désistement.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles EUTTNER